

Saint-Amant-Roche-Savine, le 9 décembre 2021

**ANDRE CHASSAIGNE**  
Député du Puy-de-Dôme

## **Adoption de la loi « Chassaigne 2 » : un pas supplémentaire pour des retraites agricoles plus dignes**

Après son adoption par l'Assemblée nationale le 17 juin dernier, **le Sénat vient à son tour de voter à l'unanimité la proposition de loi pour « assurer la revalorisation des pensions des retraites agricoles les plus faibles »** grâce à sa mise à l'ordre du jour par les sénateurs du groupe communiste.

Elle concerne les retraités et futurs retraités agricoles aux pensions les plus faibles : conjoints et surtout conjointes d'agriculteurs, grandes oubliées de la protection sociale, et aidants familiaux, dont les pensions moyennes étaient actuellement de seulement 307 à 604 € selon la durée d'assurance.

Même si la portée initiale du texte avait été amoindrie par le gouvernement, **son adoption sans modification dès aujourd'hui par l'ensemble des sénateurs va permettre à 214 000 pensionnés, dont 67 % de femmes, de bénéficier d'une revalorisation dès le 1er janvier 2022.** 70 000 femmes d'exploitants ayant accompli toute leur carrière en qualité de conjoint collaborateur vont notamment voir leur pension augmenter de 100 euros par mois en moyenne.

Je me félicite bien entendu de cette nouvelle avancée concrète. C'est le fruit d'une mobilisation collective et continue avec les retraités agricoles et leurs représentants associatifs et syndicaux dans tout le pays.

Suite à la mise en application de la loi dite « Chassaigne 1 » au 1<sup>er</sup> novembre 2021, de nombreux retraités agricoles viennent ce début décembre de voir augmenter leur pension jusqu'à 1 035 euros pour une carrière complète. Mais beaucoup restent encore exclus de ce droit fondamental.

Le combat va donc se poursuivre ensemble pour que toutes et tous puissent demain bénéficier d'une retraite digne. Je m'y engage.

Contact presse : 04.73.95.74.90. – [chassaigne.a@wanadoo.fr](mailto:chassaigne.a@wanadoo.fr)